

Sécurité de la vieillesse—Loi

Je suis certain que, durant la période prévue pour les affaires des députés, la Chambre serait toute disposée à autoriser un débat sur cette très importante question. Il me semble également que les fins que vise le bill attireront en sa faveur un appui suffisant pour qu'on le renvoie au comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je remarque que bien des yeux sont braqués sur moi. Je ne m'en étonne pas. Je me demande si le dernier orateur et son préopinant se rendent compte, en proposant de saisir le comité de la question, que la Chambre des communes a déjà adopté une motion inscrite au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) exhortant le gouvernement à prendre la mesure prévue précisément ici dans le bill à l'étude. Une autre suggestion creuse ne saurait aider. Nous avons déjà adopté une motion, qui a été modifiée, demandant au gouvernement de présenter une mesure législative tendant à faire précisément ce que celle-ci propose.

Quand au rappel au Règlement, je doute que bien des députés m'accusent d'être contre les pensionnés de la vieillesse ou encore contre toute initiative visant à améliorer leurs pensions de quelque façon que ce soit.

Lors des débats antérieurs sur le sujet, j'ai toujours appuyé énergiquement la position du député d'Okanagan Boundary. Mais, en toute conscience, je ne puis le mardi maintenir qu'un bill de finance ou même les amendements à un bill de finance exigent la recommandation royale, et ensuite, le vendredi, dire qu'elle n'est pas requise. Il ressort des débats de mardi et de mercredi que l'on ne pouvait pas étudier les amendements apportés en comité à un bill donné par de simples députés, mais qu'un ministre pouvait corriger les erreurs en proposant l'amendement nécessaire et en obtenant la recommandation royale.

D'après le débat de janvier et la discussion que nous avons eue cet après-midi, il faut exhorter le gouvernement à faire ce que préconise le député d'Okanagan Boundary. Autrement dit, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) devrait présenter un bill à ce sujet ou un bill comportant une telle disposition; la Chambre a d'ailleurs demandé à l'unanimité au gouvernement de le faire.

Ne nous embarquons pas dans des arguments selon lesquels l'attitude que l'on adopte sur un point de procédure représente le parti que l'on prend à propos d'une question. Il s'agit ici d'un rappel au Règlement. Votre Honneur peut décider de laisser la Chambre débattre ce rappel, mais je ne vois pas bien comment Votre Honneur peut permettre à la Chambre de se prononcer sur un bill qui pose un problème de procédure.

Pour ce qui est du point soulevé par deux ou trois députés, j'espère que les députés savent ce qui s'est passé avant de faire des affirmations gratuites. Il est erroné de supposer que le bill a l'approbation de la présidence et de la Chambre parce qu'il est inscrit au *Feuilleton*. Quand ces bills ont été déposés le 15 octobre—je remercie le député de Vaudreuil (M. Herbert) de m'avoir rappelé la date—M. l'Orateur avait émis certaines réserves. Il y avait 158 bills, et il n'a pas eu le temps de voir si tous étaient recevables.

[M. McGrath.]

Son Honneur a dit que ce serait fait quand les bills seraient mis en délibération.

Je ne vais pas revenir sur l'argumentation que j'ai présentée mardi et que l'Orateur a approuvée mercredi. Je pense que Son Honneur ferait une erreur en permettant la mise aux voix de ce bill de finance sans qu'il ne soit accompagné de la recommandation royale. S'il y avait consentement unanime, on pourrait peut-être passer le reste du temps à discuter de la teneur du bill, mais pas s'il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire déclaré irrecevable.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, pour poursuivre dans le sens de la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pourrais-je savoir si la présidence serait disposée à demander le consentement unanime de la Chambre pour discuter le sujet de ce bill et peut-être le renvoyer au comité.

M. Martin: Monsieur l'Orateur, c'est une occasion importante parce que c'est la première fois que je prends la parole pour invoquer le Règlement. Après les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), peut-être ma suggestion serait-elle utile.

La Chambre semble se demander sérieusement si elle devrait poursuivre l'étude de ce bill d'initiative parlementaire pour les raisons exposées par le secrétaire parlementaire et par d'autres. Je me demande si le but poursuivi par le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker) n'a pas été atteint depuis 4 heures et s'il n'attend pas avec impatience que le gouvernement présente certains amendements à la loi sur la sécurité de la vieillesse qui pourraient englober sa suggestion. Selon moi, nous pourrions insister sur sa proposition dans ce débat.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du nouveau rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé d'une motion dont la Chambre avait été saisie le 31 janvier 1975 et même auparavant. Une fois modifiée, il y avait eu consentement unanime à ce moment-là pour la présenter. Je rappelle à la Chambre que le discours du trône signalait qu'il y aurait des modifications à cette loi, surtout en ce qui concerne les personnes qui à un moment ou l'autre avaient résidé à l'étranger.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire entame un débat.

Mlle Campbell: Non, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un nouveau rappel au Règlement en vue de discuter de la substance de la mesure. Je veux tout simplement signaler que la Chambre en sera saisie bientôt.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a fait une proposition. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parfaitement raison. Nous ne pouvons discuter de cette question sans consentement unanime. Mais dans une affaire aussi importante que celle-ci, en dépit du fait qu'une motion a été adoptée à l'unanimité à la Chambre, une sorte de motion qui assure une certaine protection, grâce à l'anonymat des députés présents, le seul moyen d'atteindre notre but est d'exercer des pressions sur le gouvernement.